


**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Christian PIOZZOLI
01 56 06 51 81

christian.piozzoli@culture.gouv.fr

Références : IA0910272200002-1



**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à
Direction Départementale Des Territoires de l'Essonne
Service Environnement - Bureau de l'Eau
Guichet Unique de l'Eau
Boulevard de France
91010 EVRY-COURCOURONNES CEDEX

À l'attention de Mme Marion Marin-Joubert,

PARIS, le 29/03/2022

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : ATHIS-MONS, JUVISY-SUR-ORGE, PARAY-VIEILLE-POSTE (ESSONNE), extension de la
Ligne T7
IA0910272200002
Votre courrier du 14 mars 2022
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 18 mars 2022.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
et par délégation,
Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie


Jean-Marc GOUÉDO